

# Perspectives

N°26/132 – 11 juin 2026

## Le point de vue

### L'urgence d'une véritable Europe de l'énergie

La succession des crises récentes – la pandémie de Covid, la guerre en Ukraine et désormais le conflit au Moyen-Orient – a replacé l'énergie au centre des priorités, non plus seulement sous l'angle environnemental, mais comme un levier structurant de la puissance économique de l'Europe, avec des enjeux de souveraineté et de compétitivité industrielle.

**Bâtir une véritable Europe de l'énergie s'impose donc comme un impératif stratégique qui répond à une triple nécessité** : reconquérir une souveraineté énergétique, combler un déficit de compétitivité face à des concurrents dotés en énergie meilleur marché et accélérer la transition vers une économie bas-carbone.

L'Europe importe environ 60 % de son énergie primaire et dépendait historiquement fortement du gaz russe. La fragilité du modèle énergétique européen est d'ailleurs apparue de manière brutale à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a utilisé le gaz comme un levier géostratégique. Les prix du gaz ont été multipliés par plus de cinq au pic de la crise, entraînant une flambée des prix de l'électricité. Si l'Europe est parvenue à sortir de cette dépendance asymétrique vis-à-vis de la Russie, elle s'est limitée à une reconfiguration des flux et demeure donc exposée aux fluctuations du prix des hydrocarbures fixé à l'échelle mondiale. Cette vulnérabilité s'illustre encore aujourd'hui avec la récente flambée des cours, consécutive au blocage du détroit d'Ormuz.

Une des priorités pour **construire une souveraineté énergétique européenne consiste donc à réduire cette exposition aux importations d'énergie, en développant des sources locales, notamment renouvelables et bas-carbone (solaire, éolien, hydraulique)**. Le nucléaire, énergie relativement pilotable et caractérisée par des coûts globalement stables, constitue également un atout pour la sécurité énergétique des pays qui l'utilisent, comme en France où il représente environ 65% de la production d'électricité. Néanmoins, le développement à grande échelle d'énergies intermittentes (éolien, solaire) pose la question de la sécurisation des approvisionnements électriques, d'autant que la demande devrait croître avec l'électrification des usages. Le Danemark, qui produit environ 60% de son électricité à base d'éolien, gère l'intermittence grâce à un *mix* de stockage, de réseaux intelligents (*smart grids*) et d'interconnexions. Ce modèle, adapté à un petit marché bien interconnecté avec de grands voisins excédentaires, ne peut être directement transposé à l'échelle européenne. Néanmoins, un système électrique pleinement intégré suppose une coopération renforcée entre les États membres ainsi qu'une coordination des *mix* énergétiques, avec des capacités adéquates de production, de stockage et de flexibilité pour sécuriser les approvisionnements.

**Au-delà de la souveraineté, l'Europe de l'énergie apparaît aussi comme un véritable levier de compétitivité.** À titre illustratif, les États-Unis bénéficient d'un avantage comparatif significatif grâce à leur production domestique de gaz et de pétrole de schiste. Le coût de l'énergie pour les industriels européens est souvent deux à trois fois supérieur à celui observé aux États-Unis. Ce différentiel de coût alimente un

risque de désindustrialisation et de délocalisations industrielles, en particulier pour les industries énergivores comme la chimie ou la sidérurgie, qui constituent des maillons amont stratégiques de souveraineté industrielle. Or, les énergies décarbonées se distinguent par une structure de coûts dominée par des coûts fixes, liés à des investissements initiaux élevés (CAPEX) pour construire les installations, tandis que leurs coûts d'exploitation (OPEX) restent faibles et peu sensibles aux variations de production. Ainsi, une fois ces investissements amortis, les énergies renouvelables présentent un coût marginal quasi nul. De quoi améliorer la compétitivité et la visibilité des industriels.

**Enfin, face à l'urgence climatique, l'Europe de l'énergie doit agir comme un accélérateur de la transition environnementale.** L'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Dans la mesure où l'usage de l'énergie – qu'il s'agisse de la production d'électricité ou des transports – représente plus des deux tiers des émissions de GES en Europe, cet objectif implique une transformation profonde du *mix* énergétique en faveur des énergies décarbonées et renouvelables. La directive RED III adoptée en 2023 concrétise cette ambition en fixant à 42,5% la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie d'ici 2030 (contre 25% en 2024), un objectif aujourd'hui jugé difficilement atteignable au regard des trajectoires actuelles, mais déterminant pour impulser et accélérer la transition énergétique.

**Finalement, dans un monde fragmenté et en tension où les ressources critiques comme l'énergie sont à la fois convoitées et instrumentalisées, la capacité de l'Europe à produire une énergie locale, compétitive et décarbonée devient un enjeu géostratégique majeur, au croisement de sa souveraineté, de sa compétitivité et de sa résilience.** Toutefois, cette ambition a un coût : les investissements nécessaires à la transition énergétique sont estimés à près de 1 000 milliards d'euros par an d'ici 2030, ce qui soulève avec acuité la question de leur financement, et appelle à une mobilisation accrue des ressources publiques, voire à une mutualisation à l'échelle européenne.

**Isabelle Job-Bazille**  
[isabelle.job-bazille@credit-agricole-sa.fr](mailto:isabelle.job-bazille@credit-agricole-sa.fr)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
10/06/2026	<a href="#">Zone euro – La baisse du PIB au T1 2026 affaiblit sensiblement l'acquis de croissance pour 2026</a>	Zone euro
05/06/2026	<a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a>	Monde
05/06/2026	<a href="#">France – Immobilier résidentiel : légère progression des prix dans l'ancien au premier trimestre 2026</a>	France
04/06/2026	<a href="#">Italie – L'économie italienne fait mieux que prévu au premier trimestre, mais pour combien de temps ?</a>	Italie
04/06/2026	<a href="#">Espagne – La réponse du gouvernement face à la pénurie de logements</a>	Espagne
29/05/2026	<a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a>	Monde
29/05/2026	<a href="#">France - Le PIB déçoit et le pouvoir d'achat fait du surplace au premier trimestre</a>	France
27/05/2026	<a href="#">Asie – Navigation à vue dans le brouillard d'Ormuz</a>	Asie
26/05/2026	<a href="#">Vidéo – La minute pédago – Le PIB par habitant</a>	Zone euro, France
22/05/2026	<a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a>	Monde
22/05/2026	<a href="#">Portugal – L'activité freinée en début d'année</a>	Portugal
18/05/2026	<a href="#">Égypte – La guerre au Moyen-Orient impacte une économie fragile, mais qui construit sa résilience</a>	Égypte
12/05/2026	<a href="#">Vidéo – La minute pédago – Les droits de douane</a>	Panorama global

**Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe**

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication et rédacteur en chef** : Isabelle Job-Bazille

**Documentation** : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : Datalab ECO

Contact : [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)

**Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :**

**Internet** : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>

**iPad** : application **Études ECO** disponible sur l'App store

**Android** : application **Études ECO** disponible sur Google Play

*Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.*